REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département du territoire
Office des autorisations de construire

AVIS D'OUVERTURE DE CHANTIER POUR TRAVAUX NON SOUMIS A AUTORISATION DE CONSTRUIRE

Le formulaire doit être adressé au département, par courriel à l'adresse chantiers@etat.ge.ch, dans les délais (30 jours avant le début des travaux en l'absence d'une autre indication** – selon l'article 33 du règlement d'application de la loi sur les constructions et les installations diverses (RCI L 5 05.01)**).

NB: Tous les champs doivent impérativement être dûment renseignés, faute de quoi cet avis ne sera pas enregistré.

Descriptif précis des travaux projetés : ……

……

……

Adresse de l'objet :

Commune :……..

N°parcelle(s) :……..

Rue : …… N° : ……

NPA, localité : ……

Responsable du chantier dans sa globalité:

Raison sociale : ……

Civilité : ……

Nom : …… Prénom : ……

MPQ : ☐ Oui ☐ Non Identifiant MPQ : ……

Téléphone : …… Email : ……..

Adresse : …… NPA, localité : ……

A défaut de responsable du chantier désigné, la responsabilité reviendra au maître d'ouvrage.

Date de début des travaux :…….. Date de fin prévue :……

1.	Travaux présentant un risque de chute de plus de 2m	☐ Oui	☐ Non	Art. 41 OTConst
	1.1 Echafaudage	☐ Oui	☐ Non	Art. 37 Rchant / Art. 41 OTConst
2.	Fouille de plus de 1.5m	☐ Oui	☐ Non	Art. 79 Rchant / Art. 68 OTConst
3.	Installation de grues et/ou camion-grue avec/sans mouvements de charges au-dessus du public et/ou de bâtiments en exploitation	☐ Oui	☐ Non	Art. 60 & ss Rchant Art. 18, 19 OTConst
4.	Travaux hors cadre horaire défini dans le Rchant (entre 20h00 et 7h00, dimanche ou jours fériés)	☐ Oui	☐ Non	Art. 23 alinea 1 Rchant
5.	Demande de dérogations aux bases légales (Rchant)	☐ Oui	☐ Non	Si oui: Art. concerné(s) : ……..
6.	Occupation du domaine public	☐ Oui	☐ Non	Art. 13 Rchant
7.	Présence de substances dangereuses (amiante, plomb, PCB, autres)	☐ Oui	☐ Non	
8.	Impact sur voies ou lignes TPG	☐ Oui	☐ Non	

ATTENTION
Si vous avez répondu "oui" à l'un des points 1 à 5, veuillez obligatoirement contacter l'inspection de la construction et des chantiers au 022.546.64.80 afin de définir si un rendez-vous sur place est nécessaire.

Signature responsable du chantier dans sa globalité :

Genève, le :……..

……

Notes :
- ***Tout changement de responsable du chantier doit faire l'objet d'une communication écrite auprès de l'Office des autorisations de construire (OAC).***
- ***Par sa signature, le responsable atteste que les travaux annoncés ne sont pas soumis à autorisation de construire.***
- ***Cette annonce ne fera pas l'objet d'un accusé de réception.***